

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2014

LUTTE CONTRE APOLOGIE TERRORISME SUR INTERNET - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 1, substituer à la référence :

« 421-2-4-1 »

la référence :

« 421-2-5 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l’alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.